

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 avril 2019

OBJET :
Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 27 mai 2014 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

- 1.- accordé le 27 février 2019, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 27 février 2019, une aide financière de 191,85 € ;
- 2.- accordé le 27 février 2019, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 27 février 2019, une aide financière de 200 € ;
- 3.- accordé le 27 février 2019, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 27 février 2019, une aide financière de 350 €.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 8 avril 2019.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 2 AVRIL 2019

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Christine SIMONNET, Rosette GIRSCH, Marie-France LACOUR, Janine MARCHAL et Marie-France METZELARD.

MM. Guy FRANIATTE, Louis CAUSERO, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

EXCUSEES :

Mmes Annette FRANCISCO, Véronique SAGET et Patricia LANZI.

ABSENTS :

MM. Jean-Pierre BRANDELY et Matthieu RIFF.

Pour extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE